

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

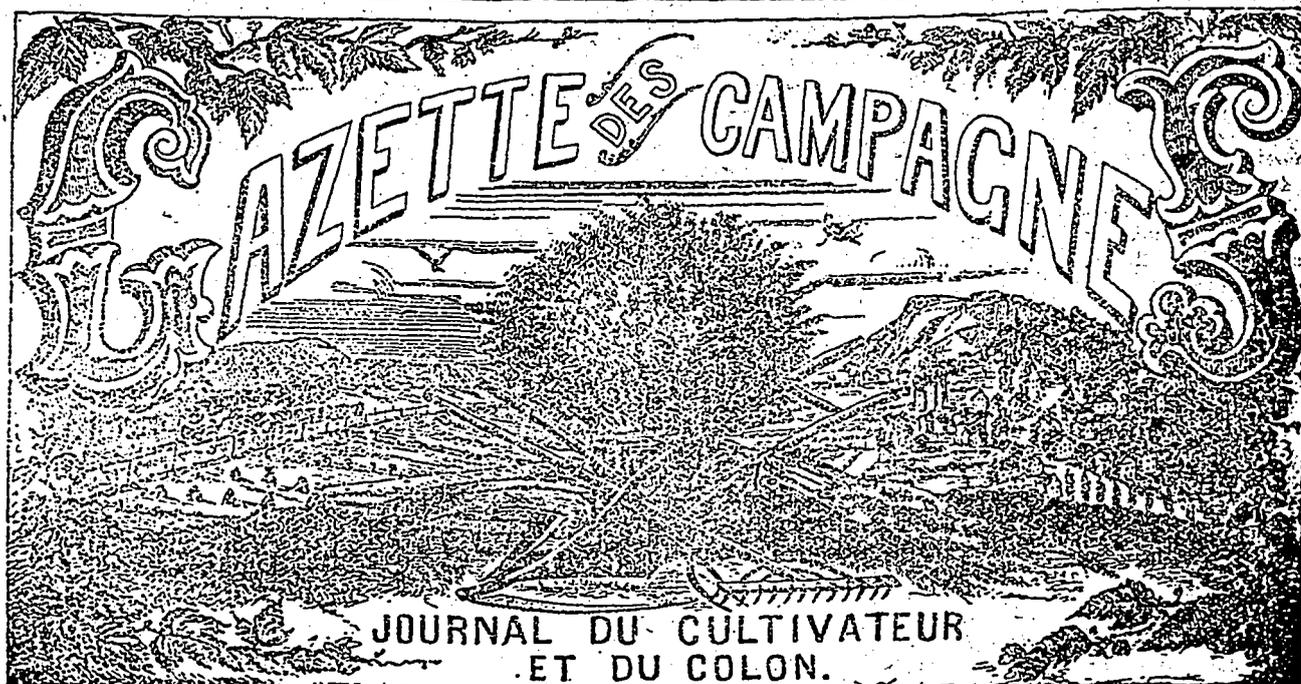
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol; si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Intéressante statistique de l'extension qu'a reçue l'Œuvre du Sacré-Cœur de Jésus instituée à Montmartre, France, par Son Eminence le Cardinal Guibert.—Revenus et dépenses du Gouvernement de la Puissance du Canada; changements projetés quant au tarif.—Etat officiel de la votation pour l'élection du député pour le comté de Kamouraska, à la Chambre des Communes; Chs. F. Roy, éer., a été élu par une majorité de 54 voix sur son opposant, Z. Perrault, éer., avocat.—Nouvelle élection à Kamouraska, pour le choix d'un député à la Chambre Provinciale de Québec.—Exposition de la Société Royale d'agriculture en Angleterre.

Caus.rie Agricole : Plantation en butte (Suite) : Quantité de terreau employée par chaque butte.—Les racines des plants doivent être placées immédiatement après le tapis végétal du sol.—On doit éviter toute violence sur les racines et ne pas les courber démesurément.

Suj. ts divers : La science du ménage (Suite).—Comment on peut vous tromper; Surveillance morale; Prendre garde aux petits dégâts; Les suites du ménage, dans les achats.—Hygiène du cheval.

Choses et autres : Une réforme par la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc.—Les réglemens concernant les lois de chasse et de pêche ne sont pas assez connus, par le défaut de publicité.—Les boucheries chevalines en France.

Bibliographies : Nouveau mois de St. Joseph, en vente à Montréal, chez M. J. Rolland & fils, libraires. Ce petit volume devrait se trouver dans toutes les familles.

Recettes : La vermine des poulailles. Plus de fruits véreux.

REVUE DE LA SEMAINE

Nous empruntons au *Journal des débats* une intéressante statistique qui permet de se rendre compte de l'extension qu'a reçue, pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Œuvre du Sacré-Cœur, instituée à Montmartre, en France, par Son Em le cardinal Guibert :

La confrérie du Vœu national compte actuellement 18,000 associées; celle de la Garde d'honneur, 1019; l'Apostolat de la prière, 250; l'heure sainte, 25; la Communion réparatrice, 102; la Garde diurne pour le vendredi, 60.

3 cardinaux, 4 archevêques, 23 évêques, 10 prélats, 2 abbés mitrés, 10 supérieurs généraux d'Ordres, 3,000 prêtres et 240,000 personnes ont gravi les buttes Montmartre pour visiter la chapelle provisoire du Vœu national.

Pendant les dix derniers mois de l'année 1876, 27,950 communions ont été distribuées dans cette chapelle et 2,263 messes ont été célébrées, dont plus de 1,000 par les prêtres n'appartenant pas au clergé de Paris et venus de 79 diocèses de France et de plusieurs diocèses d'Amérique, d'Afrique, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, de Poïogne, de Suisse, de Jérusalem et de Constantinople.

Enfin, les religieux de tous les ordres existant en France y ont envoyé des représentants, toutes les paroisses de Paris ont accompli leur pèlerinage, et 114,000 intentions ou recommandations diverses ont été énumérées du haut de la chaire.

Quant à l'Université catholique de Paris, les souscriptions recueillies pendant quinze jours seulement, du 11 au 25 janvier 1877, ne se sont pas élevées à moins de 200,000 francs.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

— Il y déjà quelques jours, l'honorable Trésorier de la Puissance du Canada faisait à la Chambre des Communes l'exposé financier du département qui lui est confié ; il présentait en même temps un état détaillé des recettes et des dépenses pour l'année se terminant au 30 juin 1876, avec aussi un état du coût approximatif des dépenses à faire pour l'année courante.

Cet exposé de la situation actuelle du trésor public est loin d'être encourageant. La dette totale de la Puissance se monte à \$161,204,667, soit une augmentation sur l'année précédente de \$9,541,286.

Les dépenses courantes de l'année expirée le 30 juin 1876 ont été de \$24,488,372 et les recettes de \$22,587,887, laissant un déficit de \$1,699,785 sur les opérations de l'année.

En même temps qu'il s'est produit dans les recettes une diminution de \$2,061,127, les dépenses se sont accrues de \$775,301.

Les estimés pour les années fiscales 1876-77 et 1877-78 ont été soumis à la Chambre par l'Hon. M. Cartwright. La dépense est évaluée comme suit : 1876-77, \$23,031,699 ; 1877-78, \$23,167,686.

Ces chiffres font à l'heure qu'il est le sujet de nombreuses interpellations de part et d'autre, afin d'en arriver à connaître les causes qui ont amené un déficit aussi considérable dans les comptes soumis par l'Honorable Trésorier.

L'Hon. M. Cartwright de son côté est à prendre des mesures pour remédier aux embarras financiers dans lesquels se trouve le pays par un changement dans le tarif actuel.

Voici les résolutions que ce Monsieur a bien voulu présenter à la considération de la Chambre des Communes :

1. Résolu, qu'au lieu et place des droits d'accise imposés sur les articles y mentionnés par l'acte concernant le revenu de l'intérieur, il est opportun que les droits suivants d'accise soient imposés et perçus :

1 Sur chaque livre de malt, deux centins.
2 Sur chaque gallon de toute boisson fermentée, imitant la bière ou la liqueur de malt fabriquée en tout ou en partie avec toute autre substance que le malt, huit centins.

3. Pourvu que les brassiers faisant usage de sucre dans la fabrication de la bière et payant le droit ci-haut mentionné sur la bière faite avec ce sucre, pourront recevoir une remise au droit par eux payé sur le malt employé avec ce sucre pour faire telle bière.

2. Résolu, qu'il est opportun d'amender l'acte 31 Vict., chap. 44 et les autres actes l'amendant et le tarif des douanes contenu dans les cédules annexées aux dits actes :

3. Résolu qu'il est opportun de rappeler cette partie de la cédule A du dit acte, 31 Vict., ch. 44, qui impose quelque droit spécifique de douane sur tout article ou marchandise ci-après mentionnés, et d'y substituer les droits suivants de douane, savoir :

Sur les cigares y compris les cigarettes, 50 centins par livre, et 20 pour cent *ad valorem*.

Sur le thé vert ou Japon par livre, 6 cents.
Sur le thé noir par livre, 5 cents.

Sur l'eau de Cologne et les spiritueux parfumés en bouteilles ou en flacons ne pesant pas plus de quatre onces, 25 pour cent *ad valorem*.

Sur le malt par livre, 2½ cents.

Sur les huiles, savoir : — Charbon et kérosène distillé, raffiné et rectifié, naphte, benzine et pétrole raffiné, produits de pétrole, huile, essence et galle, non autrement spécifiés, et poirble ord., par gallon de vin, 6 cents.

4. Résolu, qu'il est opportun de rappeler cette partie de la

cédule B de l'acte 31 Vict., ch. 44, ou tout acte l'amendant qui impose des droits de douanes sur les articles ci-dessus mentionnés et d'y substituer les droits spécifiques suivants :

Sur l'ale, la bière et le porter importés en bouteille (6 bouteilles d'une pinte et 12 bouteilles d'une chopine étant considérées comme contenant un gallon impérial), par gallon impérial, 18 cents.

Sur l'ale, la bière et le porter importés autrement qu'en bouteille, par gallon impérial, 12 cents.

5. Résolu, qu'il est opportun de rappeler cette partie de l'act. 37 Victoria, chap. 6, ou tout acte l'amendant qui impose un droit de dix pour cent sur les marchandises suivantes, savoir :

Fil de coton en échevaux coloré et non fini, pli Nos. 3 et 4—Blanc—pas au-dessous de la filure No. 20.

Créme de coton, pas plus commune que le No. 40.
Fil de coton sur bobines.

Fil et soie torse pour les machines.

Fil de lin pour machines, et que les dits marchandises soient considérées et traitées comme articles non numérotés

6. Résolu, qu'il est opportun de rappeler cette partie de la Cédule C du dit acte 31 Victoria, chap. 44, ou tout acte l'amendant ou tout ordre en conseil qui admet en franchise les marchandises qui suivent :

Tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière ;

Fil de coton en échevaux, coloré, et non fini, No. 6—Blanc,—pas au-dessous du No. 20, et que les droits suivants de douane soient imposés sur ces marchandises, savoir :

Sur les tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune ou de fer passés à la filière, 17½ par cent.

Sur le fil de coton en échevaux coloré et non fini No. 6—Blanc, pas dessous de la filière No. 20, 10 pour cent *ad valorem*.

7. Résolu,— Qu'il est opportun que tout ce qui dans l'acte 37 Vict., chap. 6 impose quelque droit de douane spécifique sur les vins, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées :—En calculant la valeur de toute espèce de vin, il faudra comprendre ce qu'il en coûte pour le mettre en bouteilles, pour munir les bouteilles de bouchons, de fil de fer et d'étiquettes, ainsi que le prix des matériaux employés à cet égard, et tous les autres frais encourus antérieurement à son embarquement proprement dit,—excepté toutefois la valeur des bouteilles et des ballots qui demeureront assujétis au paiement d'un droit de 17½ pour cent *ad valorem*, établi par la résolution suivante :

8. Résolu qu'il est opportun que tout ce qui, dans aucun acte ou cédule comme sus-dit, impose un droit de douane sur les articles et les ballots non-énumérés, soit abrogé, et que les dispositions qui suivent y soient substituées, savoir :

La valeur de toutes les bouteilles, flacons, jarres, damas-jannes, cruches en osier, futailles, barriques, pipeaux, barils et tous les autres fûts ou ballots en étain, fer, plomb, zinc, verre ou tout autre matériel, capable de contenir des liquides, encaisés contenant du verre, de la porcelaine de Chine, de la vaisselle ou de la poterie, et tous les ballots dans lesquelles des spiritueux embouteillés, vins ou liqueurs de tout sont contenus, et tout ballot étant le contenant ou la couverture de marchandises qui doivent être vendues, seront, dans tous les cas où ils contiendront des marchandises, sujettes à droit *ad valorem*, censés ne pas former partie de la juste valeur imposable de ces marchandises ; et lorsqu'ils contiennent des marchandises sujettes à un droit spécifique

seulement, ces ballots seront soumis à un droit *ad valorem* de 17½ pour cent qui sera calculé sur leur coût ou leur origine, et toutes les marchandises non énumérées dans le dit acte ou tout autre acte comme soumises à quelque droit de douane qui ne sont pas déclarées exemptes de droits par quelque acte ou disposition rappelés—seront frappées d'un droit de douane de 17½ pour cent *ad valorem*, quand elles sont importées dans le Canada ou sorties de l'entrepôt pour y être consommées; mais tous ballots qui ne sont pas en ceci auparavant spécifiés et frappés spécialement de droits par quelque acte non rappelé, et qui sont les ballots ordinaires ou usuels dans lesquels des effets sont emballés pour l'exportation d'après l'habitude générale et l'usage du commerce, seront exempts de droits.

6. Résolu, qu'il est opportun de rappeler l'acte 31 Vict., chap. 50, intitulé: "Acte pour imposer certains droits sur les spiritueux et le pétrole."

— Dans notre dernière revue nous annoncions l'élection de Chs. F. Roy, écrivain, comme député à la Chambre Fédérale, par une majorité de 40 sur son adversaire M. Z. Perreault; c'était une erreur. La majorité pour M. Roy a été de 54 voix. Voici l'état officiel de la votation dans le comté de Kamouraska, le 19 février courant:

	Perreault.	Roy.
Ste. Onzime.....	23	56
St. Anne, Poll No 1.....	40	106
do " No 2.....	64	86
St. Paschmo " No 1.....	53	64
do " No 2.....	29	35
Rivière Ouelle Poll No 1.....	44	19
do " No 2.....	107	17
St. Denis.....	11	125
St. Philippe de Néri.....	44	80
Mont Cam.....	23	98
Village de Kamouraska.....	26	48
Paroisse de St. Louis de Kamouraska..	94	55
St. Paschal Poll No 1.....	115	29
do " No 2.....	90	18
do " No 3.....	56	14
Ste. Hélène.....	34	36
St. André, Poll No 1.....	69	71
do " No 2.....	30	54
St. Alexandre, Poll No. 1.....	36	80
do " No. 2.....	47	48
	1086	1139
		1085
Majorité pour M. Roy.....		54

— La proclamation pour l'élection d'un député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, en remplacement de Chs. F. Roy, a été affichée mardi. La nomination aura lieu le 12 mars prochain, et la votation, si elle a lieu, le 19 mars prochain.

Plusieurs noms sont mentionnés comme candidats, mais le choix ne paraît pas être définitivement arrêté.

— Une exposition de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre aura lieu en juillet prochain, ouverte au monde entier. Nos douans ci-après quelques détails qui pourront intéresser nos lecteurs:

Des prix au montant de plus de £6,000 sont offerts, pour les chevaux, le bétail, les moutons, et les porcs, de diverses races, dans au delà de 200 classes; £100 pour le meilleur étalon de race pure, donné par la société, £100 pour le meilleur cheval de trait, don du maire de Liverpool.

Meilleur taureau à cornes courtes, £80. Meilleure vache ou génisse, corne courte, £80; pour troupeaux de cornes courtes, etc, on offre £150. Pour fromage, beurre, lard fumé et jambon, anglais, américain, ou du continent, plus de £300 sont offerts.

Une liste détaillée des prix peut être obtenue gratis, sur application à aucun des agents de la Compagnie d'Assurance "Liverpool, and London and Globe" aux Etats-Unis et au Canada, le et après le 19 mars.

Les prix sont ouverts à tous exhibants, anglais, coloniaux, américains et étrangers.

Un large espace [plus de 30 acres] sera réservé pour l'exhibition des instruments et inventions de tous genres, etc., etc.

L'Exposition s'ouvrira mercredi, le 11 juillet, et restera ouverte jusqu'à lundi soir, le 16 juillet 1877.

Les formules imprimées de certificats peuvent être obtenues du Secrétaire de la Société Royale d'Agriculture H. M. JENKINS, écrivain, 12, Hanover Square, London, Angleterre, par les personnes désirant exhiber des animaux, lesquelles sont priées de dire le numéro de la classe ou des classes dans lesquelles on désire faire des entrées, et combien de formules ou certificats, on veut obtenir. Toutes les formules imprimées, adressées convenablement et signées par l'Exposant, doivent être envoyées de manière à arriver au No. 12, Hanover Square, London, Angleterre.

Pour provisions et inventions pas plus tard que le 1er mai 1877.

Pour les animaux, pas plus tard que le 1er juin 1877.

CAUSERIE AGRICOLE

PLANTATION EN BUTTE (Suite).

Confection du terreau (Suite).— Sous le rapport des dimensions à donner au tas de terreau, on doit éviter de dépasser celles que nous avons indiquées dans notre dernière causerie; autrement la décomposition du terreau ne se ferait plus complètement.

Toutefois, il est difficile de poser une règle fixe à cet égard; c'est la nature du terrain auquel on a affaire qui doit décider dans l'espèce. Ainsi, lorsque le sol est très-agileux et très-cohérent, on doit s'efforcer d'y introduire en mélange une forte proportion de matières organiques et ne pas élever de tas trop volumineux, pour que la désagrégation des éléments minéraux et la destruction des principes acides puisse s'opérer dans la masse entière. Mais si le terreau n'a que peu de consistance et s'il est sujet à se dessécher, on doit de préférence ajouter ces substances terreuses et donner au tas des dimensions plus considérables, afin qu'il se maintienne frais dans son intérieur. Il faut encore tenir compte des éléments qui entrent dans la composition du terreau, sous le rapport du temps nécessaire à leur désagrégation. S'il est léger et sujet à se dessécher, on devra l'employer dès la sortie de l'hiver. Par contre, s'il est composé d'une terre glaiseuse et imprégnée d'acides, on laissera passer deux hivers sans s'en servir.

Enfin, dans la confection de son terreau, on doit tenir compte de cette circonstance: "Le terrain qu'on se propose de reboiser est-il en état de fournir des plaques consistantes de bonne qualité et propres à fermer hermétiquement les buttes? Si oui, il est permis d'employer du terreau plus léger et plus émiecté": Mais si l'on ne peut obtenir que des gazons de mauvaise qualité ou même si l'on ne peut pas en enlever du tout, on devra ajouter au terreau des substances minérales en forte proportion, afin d'éviter que

les buttes ne se dessèchent.

On préconise que la méthode que nous avons indiquée pour la confection du terreau, est très-bonne en elle-même, mais qu'elle n'est applicable en grand parce qu'elle est trop compliquée et trop coûteuse. On conviendra aussi que quand on plante en butte, sans avoir préparé à l'avance le terreau nécessaire, on n'en est pas moins obligé, pour les besoins du buttage, de se procurer de la terre d'importe où, de la bien pulvériser et de la nettoyer de pierres et de racines; si l'on réfléchit en outre combien les ouvriers planteurs doivent perdre de temps, en attendant qu'on leur amène et qu'on prépare cette terre convenable, qu'on ne trouve pas toujours à proximité, on conviendra que loin d'économiser des frais inutiles, la préparation du terreau à l'avance doit économiser des frais de main-d'œuvre considérable, pendant l'exécution de la plantation.

Rappelons encore que, si la moindre averse un peu violente peut interrompre les travaux en rendant le sol trop boueux pour qu'on puisse se procurer instantanément le terreau nécessaire, le même inconvénient n'existe pas lorsqu'on en possède des tas préparés à l'avance, tas qui le fournissent convenablement desséchés par tous les temps.

N'oublions pas enfin que, si grâce à cette précaution on peut commencer la plantation de bonne heure et à tel moment que l'on veut, faute de l'avoir prise, au contraire on est souvent forcé de différer la besogne, parce que la terre ne se trouve pas suffisamment ressuyée.

Tels sont les résultats heureux qu'on obtient, sans parler des chances plus grandes de succès, en préparant son terreau à l'avance. Ces avantages suffiront pour augmenter cette pratique.

Que l'on tonte donc hardiment l'expérience, et dès que les ouvriers seront dressés à ce travail (ce qui demandera fort peu de temps), on reconnaîtra l'exactitude de nos avis.

Pour faire de bon terreau, comme nous l'avons déjà dit, il n'y a de moyen plus sûr et plus facile que de confier la besogne exclusivement à quelques ouvriers habiles et soigneux.

De la quantité de terreau employée par chaque butte.—Tous les préparatifs étant faits, nous pourrions passer à la plantation proprement dite et entrer dans les détails d'exécution, si nous ne croyons nécessaire de faire connaître auparavant les principes qui doivent nous guider.

Dans notre dernière causerie, nous avons estimé le volume moyen d'une butte, de 3 à 6 pieds cubes. Mais ce chiffre pourrait facilement donner lieu à un malentendu et nous ajouterons en guise d'explication que, nous avions en vue dans cette évaluation des plants tels qu'ils sortent de nos pépinières à l'âge de 2 ans et tels qu'ils se présentent vers 3 à 4 ans sous un climat rigoureux. Toutefois, il est évident que le volume du terreau à employer par butte, dépend entièrement de la taille des plants et surtout du développement des racines. Car ce serait augmenter mal à propos les frais de culture que de faire des buttes trop volumineuses, et d'un autre côté, on rendrait très-chanceux la bonne venue des plants, en les buttant trop faiblement.

La règle à suivre, c'est d'employer toujours une quantité de terreau suffisante pour bien revêtir et couvrir les racines.

On disposera ici, tout en se gardant de les violenter dans leur direction naturelle, sur le fond de la butte, à laquelle on donnera la forme d'un petit cône, à paroi inclinée.

Quand le terreau est bien meuble et de bonne qualité, il

n'y a pas d'inconvénient à en chausser partiellement la tige des jeunes plants, puisque les buttes s'affaissent sensiblement peu de temps après avoir reçu la couverture. Les plants devront donc être enterrés d'autant plus profondément que le collet de la racine sera situé plus haut, afin que l'on soit assuré de bien recouvrir toutes les racines quelles qu'elles soient. Il va de soi qu'on devra dégager les rameaux inférieurs qu'on aurait par hasard, en les buttant, enfouis sous terre.

Il faut avoir soin de distribuer les ouvriers de telle façon que l'approvisionnement en terreau et la confection des buttes marchent de front avec la plantation proprement dite comprenant la mise en place des plants et le revêtement à l'aide des plaques de gazon. En agissant ainsi on doit avoir en vue d'empêcher le dessèchement des buttes, formées d'un terreau très-poreux, ayant souvent observé que, si à la vérité, les buttes s'imprègnent d'humidité peu de temps après avoir été couvertes, ne saurait être aussi assurée pour des brins mis à demeure dans un terreau desséché que pour ceux placés avec précaution dans une terre fraîche au moment de la plantation.

Si la confection des buttes marchait trop rapidement, de telle sorte qu'il devint impossible de planter et de poser à mesure le revêtement en gazon, on courrait encore le risque, s'il survenait une pluie violente, de voir le terreau devenir instantanément très-humide et se tasser au point de rendre impossible la mise en place des plants. On perdrait alors non-seulement ce terreau, mais encore toutes les peines qu'on s'est données, tous les frais qu'on a faits pour le préparer, le placer autour du plant et le dresser en buttes.

Nous conseillons de ne pas opérer un mélange dans les tas de terreau, immédiatement avant le commencement des travaux, afin d'éviter un amoullissement dangereux et par suite une dessiccation trop facile et trop prompte sous l'influence des vents printaniers.

De la mise en place des plants.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les prescriptions suivantes :

Les racines des plants doivent être placées immédiatement après le tapis végétal du sol.

C'est là une condition indispensable à la réussite de la plantation. En effet, pour peu qu'on sépare les racines des herbes qui recouvrent le sol par une couche de terre et surtout d'une terre un peu compacte, on sèvre par cela même le plant d'une source de nourriture excessivement riche, jusqu'au moment où cette couche qui formait barrière, se sera désagrégée au point de permettre aux vapeurs saturées de principes nourriciers de venir alimenter la racine.

En retirant avec précaution un plant, après un séjour en butte de huit à dix semaines, on remarquera que les herbes et les plantes herbacées qui se trouvent au fond, se sont transformées en une substance gélatineuse de couleur brunâtre, et que les racines qui végètent au sein de cette matière grasse ont poussé un grand nombre des radicelles vigoureuses et regorgent de sève. Cette circonstance ne se produit qu'à un faible degré, toutes les fois que les racines se trouvent séparées, par une couche de terre, des matières végétales en décomposition.

Souvent il n'y a pas d'autre cause à la teinte malade des plants pendant leur premier été et ils sont même exposés à périr, lorsque le lit de terre, sur lequel ils reposent, est trop épais et trop compact et que les chaleurs de l'été deviennent trop intenses. Enfin cette mauvaise assiette des racines occasionne encore leur déchaussement par l'effet des gelées, puisque c'est précisément la couche de terre interposée qui, dans les terrains mouilleux, s'imbibe

d'eau rapidement et cette eau, en se congéant durant l'hiver, soulève la racine et le plant. On a souvent observé que les gelées avaient jeté hors des buttes des brins plantés de cette manière. Ceux, au contraire, dont les racines reposaient sur le gazon, avaient conservé parfaitement leur position primitive.

Il résulte de ce qui précède que si l'on doit en plantant par trous, éviter de trop enterrer les racines, il faut au contraire, dans la méthode du buttage, prendre bien garde de ne pas les enterrer assez.

Mais ceci n'est pas aussi facile à obtenir qu'on serait tenté de le croire. Les ouvriers prétendent ordinairement qu'un plan ne saurait réussir qu'à condition que les racines reposent sur la terre nue. Il faut donc une surveillance très-active pour empêcher l'enterrement insuffisant des racines. Le moyen qui nous semble le meilleur pour atteindre le résultat que nous recherchons, c'est d'employer constamment les mêmes ouvriers à la mise en place des plants, et de les surveiller sans cesse, tant qu'il nous reste quelques doutes sur la manière de procéder.

On doit éviter toute violence sur les racines et ne pas les courber démesurément :

Dans le premier cas, on déchire les vaisseaux délicats du tissu végétal; dans l'autre, le mouvement de la sève se trouve contrarié, et les racines sont obligées de prendre et de conserver une direction contre nature jusqu'à un âge avancé.

Il est généralement assez facile de planter sans violenter les racines; c'est surtout lors de l'extraction et de l'habillage qu'il faut éviter de commettre cette faute.

Ce qui, par contre, arrive plus souvent, c'est qu'en plantant on plie les racines d'une façon monstrueuse.

A moins d'une surveillance très active, voici comment l'ouvrier procède : " Saisissant le plant de la main gauche, il pose la racine à plat sur la paume de la main droite, descend celle-ci au fond de la butte, de manière à venir reposer sur le gazon, puis il retire la main de dessous la racine. "

Il est vrai qu'en opérant ainsi, le travail avance vite. Mais il est vrai aussi que les racines se trouvent toutes rangées d'un seul côté. Trois ou quatre ans après la plantation, elles sont encore dirigées dans ce sens, tandis que du côté opposé on n'en remarque presque point.

(A suivre.)

La science du ménage

(Suite)

Comment on peut vous tromper.—Or, on peut vous tromper : 1^o, par perte de temps, quand les domestiques emploient pour elles les heures qu'elles doivent au travail de la maison. Il faut sans doute qu'elles aient des heures à elles pour blanchir leur linge, le raccommoder; mais ce point demande une surveillance toute particulière. Quelquefois elles travaillent non seulement pour elles, mais pour des personnes étrangères, ce qui leur procure un léger bénéfice.

C'est surtout le soir, quand tout le monde repose, que se fait ce travail supplémentaire. " C'est le temps de mon sommeil que je prends, vous dira une domestique surprise par vous; ce temps m'appartient. " Oui, mais cette veille la rendra plus lente pour le travail du lendemain; l'huile se consume, et une lampe allumée peut occasionner une foule d'accident.

2^o. On vous trompe par entente avec les fournisseurs, qui quelquefois marquent les objets plus chers qu'ils n'ont été payés, indiquent un poids, une qualité autres que le poids ou la qualité qui ont été livrés, et purgent l'argent ainsi volé avec la domestique infidèle. Ce cas est, une grande exception; cependant la chose peut arriver; c'est à la maîtresse d'une maison d'y voir.

La domestique elle-même ajoute au compte qu'elle vous présente quelques centimes de plus, sous prétexte qu'elle a bien marchandé et que le bénéfice obtenu par son éloquence lui appartient de droit.

Allez vous-même quelquefois, et à diverses époques, faire vos achats sur le marché et dans les magasins; comme par hasard, surprenez vos domestiques pendant qu'elles achètent, mais n'ayez pas l'air d'avoir remarqué leur embarras.

3^o. On vous trompe par gourmandise. Quand les domestiques prennent pour eux-mêmes une partie de ce que vous vous êtes réservé: des fruits rares, des mets plus recherchés; quand ils boivent ou font boire les liqueurs ou le vin destinés à la table de la maîtresse. Les pots à confiture, se trouvent troués et quelquefois complètement vides.

4^o. On vous trompe par une charité mal entendue, quand les domestiques donnent aux pauvres au delà de ce que vous avez fixé, ou, ce qui est moins rare, quand ils font passer à leurs parents pauvres les restes de vos repas, ou même les vêtements que vous ne mettez plus.

5^o. On vous trompe par l'emploi à l'usage des autres de ce qui ne doit être qu'à l'usage de la maison. Que de fois une lessiveuse, par exemple, lave avant votre regard le linge de toute la famille, volant par conséquent le temps que vous lui payez et le savon que vous lui fournissez!

On voit par cet exposé, et encore nous n'avons dévoilé que quelques-uns des plus ordinaires secrets vulgairement appelés l'anse du panier, on voit combien la surveillance est nécessaire, et combien aussi il est nécessaire qu'une maîtresse de maison soit la dernière au lit et la première levée.

Surveillance morale.—La surveillance morale donne bien d'autres inquiétudes. Notre but n'est pas d'en parler ici: sachez bien seulement que la probité ne dure pas longtemps sans la pratique de la piété, et qu'une passion à nourrir, dit un proverbe populaire, coûte plus d'argent qu'un cheval à l'écurie.

N'en laissez point grandir dans votre cœur, et cherchez à combattre, pour les détruire ou en affaiblir les effets, celles qui germeraient dans l'âme de vos domestiques: la passion du vin et celle du jeu chez les hommes, se retrouvent plus ou moins au fond de l'âme de tous.

Prendre garde aux petits dégâts.—Nous avons parlé des petits dégâts. Lorsqu'on étudie avec calme le malaise ou la gêne qui règne dans un grand nombre de ménages, on voit facilement que cet état voisin de la misère provient moins de l'exiguïté des ressources que d'un certain désordre qu'on n'a pas empêché, ou par insouciance ou par paresse, et qui a été cause d'une foule de petits dégâts journaliers, peu importants pris à part, mais dont la réunion a creusé un grand vide dans le revenu.

On dit vulgairement que les jeunes filles ont les mains percées et que l'argent n'y peut tenir. N'y aurait-il pas aussi des ménages pleins de trous par où s'échappe sans profit l'argent que le labour amasse chaque jour?

Et ne serait-ce pas une indication vraiment utile que celle de ces fuites? Les connaître, c'est avoir le moyen de les fermer.

Les fuites du ménage.—Il y a de ces fuites dans la cuisine pour les apprêts trop dispendieux, pour les restes qu'on ne sait pas ou qu'on ne veut pas utiliser, pour la trop grande abondance de ce qu'on prépare, pour ce qu'on laisse détériorer par inexpérience ou par oubli.

Dans les achats.—Il y en a dans les achats qui n'ont pas été rigoureusement marqués, qu'on a faits en temps inopportun ou qu'on n'a pas surveillés; dans ceux surtout qui ont eu pour mobile ou la vanité, ou la fantaisie, ou l'entraînement.

C'est un objet d'art qu'on a vu étalé dans une exposition ou dans le salon d'une amie; on veut le posséder.

C'est une toilette qu'on a entendu vanter; on veut être admirée aussi, etc.

C'est souvent un simple ustensile de ménage qui plait par sa forme, et dont on n'a que faire cependant.

Nous avons parlé de la manie des collections futiles; il y a aussi la manie des collections utiles, non moins dispendieuse.

Telle femme entasse dans sa cuisine ou son grenier de quoi monter sept à huit ménages; et, comme les enfants dont elle se moque, elle se dit à chaque nouvelle emplette: " Plus que celle-ci, " et elle amasse toujours.

Rien n'est inutile comme les manes utiles, rien surtout ne ruine si promptement.

"Mêchez-vous de vos premières impressions pour l'achat d'un objet, avous-nous dit ailleurs: en n'est souvent qu'un écuiprice que la possession changera bientôt en dégoût.

"N'achetez que le lendemain l'objet dont vous avez envie et qui n'est pas absolument nécessaire."

(A suivre.)

Hygiène du cheval.

Pendant les mois rigoureux de l'hiver les cultivateurs éprouvent des pertes considérables par la maladie de leurs bestiaux, principalement de leurs chevaux. Il importe absolument de connaître les principales causes de ces maladies et le moyen de remédier. Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à nos cultivateurs cette connaissance, que de reproduire ici un écri de la plume d'un vétérinaire célèbre, M. Crozel: Voici cet article où il est plus spécialement traité de l'hygiène du cheval:

Pendant les mois d'hiver, les maladies les plus fréquentes, chez les animaux de l'espèce chevaline, sont: la pleurésie simple ou la pleuropneumonie, les coliques, les épanchements séro-sanguins aux membres postérieurs et leur face interne. Des avortements peuvent avoir lieu chez les femelles. Dans cette saison, les étables sont ordinairement bien fermées, l'air s'y trouve à une température élevée, les animaux y séjournent longtemps, et pres que toujours ils y sont dans un état de transpiration marquée. Au lieu d'aérer d'abord les étables et de faire baisser la température existante par l'introduction de l'air extérieur, on fait sortir les animaux sans aucune précaution et on les conduit à l'abreuvoir ou au travail. Au moment où ils respirent dans leur loge un air dont la température est au moins à vingt degrés, où leur peau est moite, ils passent brusquement dans un milieu froid et humide approchant de zéro, ou sont exposés à un air vif et sec dont la température est souvent très basse. On n'est pas plus sage pour ce qui regarde les boissons. Il en est de l'eau presque glacée introduite dans l'estomac comme d'un air trop froid qui pénètre dans le poulmon et agit en même temps sur les organes extérieurs. L'un et l'autre produisent, sur l'économie animale, une perturbation toujours fâcheuse, et quelquefois funeste.

Sans doute, beaucoup d'animaux résistent à ces influences: la nature a tant de ressources! mais il en est aussi qui n'y résistent pas. Ainsi l'on voit un cheval venant de l'abreuvoir ou ramené des champs éprouver des frissons, refuser les aliments, avoir les membres rassemblés, se tenir tranquille avec la tête basse, ou se coucher pour se relever bientôt après. Ce trouble général annonce une affection interne qui commence. Si alors on excite la peau du cheval par un bouchonnement vigoureux, si après cela on lui met sur le corps une ou plusieurs couvertures de laine, si on lui frictionne les membres avec du vinaigre très chaud, ou avec de l'alcool, ou avec toute autre liqueur spiritueuse, les fonctions de la peau se rétablissent et tous les symptômes qui s'étaient d'abord manifestés se dissipent; mais, s'ils persistent, il faut recourir à l'homme de l'art.

La perturbation peut se produire avec un sentiment de douleur intestinale. Tous les cultivateurs savent que, lorsque un cheval frappe la terre avec ses pieds de devant, et quelquefois avec ceux de derrière, qu'il regarde son ventre, qu'il se couche et se relève avec plus ou moins de vivacité, il est atteint de coliques; donc, si la perturbation se manifeste par ces derniers symptômes, on administrera des lavements tièdes.

Mais il ne faut pas croire que dans cette saison les causes que nous venons d'indiquer soient les seules qui puissent engendrer les maladies. Les préjugés, la négligence, conduisent souvent aux mêmes résultats. Lorsque le cheval travaille, la pluie qui le mouille, le vent glacial ou très-humide qui s'introduit dans ses poulmons ou qui agit sur les organes externes, ne sont pas dangereux tant qu'il est en mouvement. — Mais c'est lorsque après avoir été vivement exercé, il doit supporter la pluie, et subir l'action de l'air à l'état de repos.

Avec un froid sec ou un froid humide, lorsque la pluie tombe ou que le vent souffle, le cheval excité par l'exercice, dont la peau est trempée par la sueur ou par la pluie, ne doit s'arrêter

qu'à l'abri. Alors il convient de le bouchonner et de l'envelopper de couvertures de laine.

Ces dernières paroles méritent une réserve: le cheval du cultivateur ne peut pas être soumis au même régime que le cheval de luxe, ces deux êtres n'appartiennent pas à la même classe. S'il faut éviter au premier toutes les transitions brusques pouvant donner lieu à un dérangement des fonctions, s'il importe d'éloigner de lui toutes les causes qui peuvent le rendre malade il n'importe pas moins de ne pas le considérer comme un animal, de serre-chaude, enveloppé de flanelle, et que l'on ne met en mouvement qu'après avoir consulté l'état du ciel.

Le cheval du cultivateur doit être bien soigné, bien nourri; mais il ne faut point perdre de vue qu'il est destiné à subir l'influence de toutes les vicissitudes atmosphériques; il ne doit pas être couvert tant qu'il travaille, quelle que soit la rigueur du temps. Alors les couvertures de laine, toile cirée, caoutchouc et autres, sont malsaines pour lui; elles le fatiguent, en lui occasionnant de la gêne dans les mouvements; elles rendent sa transpiration plus abondante; elles font que sa peau devient plus sensible à l'action de l'air, si par un coup de vent ou par l'effet de toute autre circonstance la couverture vient à disparaître.

Si l'on stationne au grand air, avant comme après le travail, il faut qu'il soit couvert. — La pratique de faire tondre les chevaux est excellente, nous la recommandons comme l'un des meilleurs moyens d'éviter les refroidissements dangereux. — Quand ces animaux ont tout leur poil, dans cette saison, l'humidité dont il est imprégné après le moindre exercice persiste des heures entières, et produit sur la peau l'effet d'un bain froid, dont on ne peut attendre une réaction salutaire.

Chez les femelles, les avortements peuvent être fréquents; d'abord parce qu'elles éprouvent aussi les conséquences des brusques transitions dont nous avons parlé, et parce qu'elles sont encore plus sensibles à l'action des boissons froides. La jument poulinière, assez mal rationnée en général, mange tant qu'elle veut des fourrages grossiers: ici de la paille de qualité plus douteuse, là du chaume ou d'autres fourrages avariés; partout où elle ne travaille pas on la nourrit avec la plus stricte parcimonie. Ses intestins, surchargés de cette masse d'aliments indigestes, la font boire avec avidité. Lorsqu'elle ingurgite une eau trop froide, l'impression subite que cette boisson produit sur l'intestin se communique avec la matrice, et l'avortement a lieu. Ne serait-il pas plus simple de rationner la jument poulinière comme le cheval de travail? Ne serait-il pas plus raisonnable de penser que la jument qui est en état de gestation doit être d'autant mieux nourrie, et qu'il est très-prudent de ne lui accorder que des aliments peu nutritifs, lesquels surchargent ses organes digestifs en pure perte? Ne vaudrait-il pas mieux la conduire à l'abreuvoir trois fois par jour que de la tenir privée de boisson pendant dix à douze heures?

Des chevaux, des juments, des poulains de tout âge, ont été affectés, pendant le mois dernier, de ces engorgements froids, œdémateux, qui se manifestent subitement par une petite tumeur dont le siège est d'abord à la partie supérieure et à la face interne des cuisses, ou sur les mamelles chez la femelle, et dont l'apparition est accompagnée de frissons généraux ou partiels, de la diminution de l'appétit et d'une difficulté très-grande de locomotion. Cette tumeur grossit très vite et se prolonge vers les parties inférieures du membre affecté.

Quand le cultivateur s'aperçoit de cet accident il accourt chez le vétérinaire et lui dit: "Venez, Monsieur, je vous en prie, ma bête a un coup de sang."

Celui-ci se rend sur les lieux, et que voit-il? un animal d'un extérieur misérable, amaigri par défaut de nourriture; un animal dont le poil est long et terne, dont les membranes apparentes sont d'une pâleur extrême; il apprend bientôt que ces animaux ne travaillant pas dans cette saison, on les nourrit avec des fourrages de rebut, mal récoltés, lessivés sur la prairie ou moisés en grange, avariés par toutes sortes de causes, et il reconnaît que le prétendu coup de sang est, en réalité, une de ces hémorrhagies passives qui sont la conséquence inévitable de l'appauvrissement de sang.

On fait des frictions ou des onctions irritantes sur la tumeur pour en provoquer la résolution, on donne à l'animal des boissons nitrées, on le soumet à un exercice modéré. Après trois ou

quatre jours de ce traitement, la tumeur diminue. On lui fait prendre pendant quelque temps des préparations ferrugineuses, et la cure est terminée. Mais, si l'on veut prévenir le retour de la maladie et d'autres accidents plus graves encore, il faut que l'alimentation devienne convenable, c'est-à-dire restaurante et proportionnée à l'âge, à la constitution et à la destination du sujet.

Ce sont bien là des vérités connues en tous lieux, chez les cultivateurs pauvres ou riches, et dont l'oubli est cependant la cause la plus fréquente des pertes qu'ils éprouvent.

Choses et autres

— Une réforme très importante vient d'être opérée dans le service du Grand-Tronc. Désormais les effets destinés à Québec, seront livrés à Québec et non à Lévis, comme ci-devant, en hiver comme en été. Cette amélioration sera bien accueillie par tous les hommes d'affaires.

Saisie.—Il paraît que les lièvres n'ont pas le droit de paraître sur les marchés à cette saison de l'année, et que la loi leur accorde quelque temps de répit. Ainsi, chasseurs, tarez collets, remisez fusils, suspendez carnas-tières! Grand émoi samedi matin sur le marché Jacques-Cartier. Il y avait dix lièvres dans toutes les voitures. Ah! cette fois, ce n'étaient pas ces innocents, quadrupèdes qui auraient eu envie de fuir s'ils eussent été vivants, c'était les habitants qui auraient bien voulu prendre de la poudre d'écumette. Tous les lièvres ont été confisqués. Nous laissons à deviner quelle figure ont dû faire ceux qui n'avaient apporté que des lièvres au marché; ils avaient l'air, plus que les lièvres, d'avoir été pris au collet. Ils jurèrent mais un peu tard, comme dit la fable, qu'on ne les y prendrait plus.

Ce que l'on devrait faire en pareille circonstance, ce serait de faire annoncer dans chaque paroisse par le crieur public ou par affiches, quand les lois relatives à telle ou telle chose ou pêché deviennent en vigueur. Ce serait une excellente information, per sonne ne pourrait plaider ignorance, et l'on éviterait une foule de désagréments du genre de la saisie des lièvres samedi matin sur le marché Jacques-Cartier.—*L'Événement.*

La pêche à la truite.—Les observations de notre confrère de l'*Événement* peuvent également s'appliquer en ce qui concerne les lois de prohibition de pêche à certaines époques de l'année. Les règlements devraient être connus, et pour cela il conviendrait de les publier de temps à autre dans tous les journaux, et de les afficher dans les endroits les plus fréquentés dans nos campagnes.

Nous étions fort surpris samedi, le 24 février courant, de voir le garde-pêche de notre localité, M. Caron, faire afficher aux principaux endroits et distribuer dans tous les magasins, un circulaire en date du 1er octobre 1876, signée par M. W. F. Whiteher, concernant la prohibition de la pêche à la truite, du 1er octobre 1876 au 1er février 1877. Il n'est pas étonnant, quand un employé public est aussi lent à distribuer aux intéressés les règlements qu'il a instruction de leur faire connaître, qu'il puisse se trouver un grand nombre de personnes qui agissent en contradiction à nos lois de pêche, uniquement parce qu'ils en ignorent l'existence. C'est aux employés publics salariés à ne pas se rendre coupables de négligence dans l'exécution de leurs devoirs.

— En 1875, les boucheries chevalines de Paris ont livré à l'alimentation publique 6865 chevaux, ânes et mules; en 1876, elles en ont livré 9271, qui ont fourni 1,370,940 livres de viande nette. A Lyon, le nombre de ces animaux a été de 1262 en 1875 et de 1088 en 1876. Il y avait à Paris, au 1er janvier 58 boucheries et seulement 7 à Lyon.

Dans sa dernière séance le comité de la viande de cheval a décerné une médaille d'argent à M. Chambéry, qui a ouvert la première boucherie chevaline à Lyon, en 1867, et une médaille d'or à M. Létard, qui a neuf boucheries à Paris. Il a été mis à la disposition de ce comité, par son fondateur, M. Decroix, une somme de 1100 fr. pour encourager l'industriel qui ouvrira et exploitera la première boucherie chevaline à Londres.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. M. J. B. Rolland et Fils mettent en vente un nouveau Mois de St. Joseph, contenant diverses prières et méditations sur St. Joseph, qui forment

un joli volume in-32 d'environ 275 pages.

Nous ne pouvons mieux faire connaître le mérite de cet ouvrage, qu'en plaçant sous les yeux du lecteur l'approbation que Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal a bien voulu donner à ce volume.

APPROBATION.

Nous, soussigné, Evêque de Montréal, approuvons, bénissons et recommandons à tous les fidèles de notre diocèse ce nouveau Mois de St. Joseph, afin de contribuer, autant qu'il est en Nous, à répandre de plus en plus la dévotion à ce puissant Patron de l'Eglise Universelle. Car il y a en lui tant de grandeur, tant d'amabilité, tant de grâces et de vertus qu'il ne saurait y avoir trop de livres pour faire connaître, trop de cœurs pour l'aimer, trop de langues pour le louer.

Cet excellent opuscule est réimprimé, avec les principales pratiques de dévotion usitées dans l'Eglise, pour honorer ce glorieux patriarche, afin de répandre dans les familles chrétiennes le culte qui lui est dû à tant et à de si justes titres. Il recevra donc partout le bon accueil qu'il mérite et il deviendra le guide fidèle des âmes ferventes qui vont à St. Joseph comme au meilleur de tous les pères.

IG EV. DE MONTRÉAL.

On ne peut rien ajouter à un tel éloge. Les âmes pieuses, les familles chrétiennes et les communautés religieuses seront heureuses de trouver dans ce livre un Manuel complet de prières et de diverses pratiques de piété qui aideront à faire connaître et à propager partout le culte de St. Joseph que Sa Sainteté Pie IX a nommé Patron de l'Eglise Universelle.

RECETTES

La vermine des poulaillers

Voici une recette qu'un vieillard ultra-octogénaire communiquait au *Sud-Est*, indiquant un moyen bien simple de délivrer les poulaillers de la vermine qui est si nuisible à leurs hôtes emplumés:

« A la fin de l'hiver dernier, il m'est revenu par la voie d'une bonne femme que l'huile d'aspic combattait énergiquement la vermine. J'en ai fait demander à un pharmacien qui m'en a donné, j'en ai suspendu un petit flacon débouché dans mon poulailler, la vermine a disparu et mon poulailler en a été affranchi pendant toute la saison, bien entendu en y conservant le flacon débouché. Je ne puis attribuer cet heureux résultat qu'au flacon d'huile d'aspic. »

Plus de fruits véreux

Sous ce titre, le *Cultivateur du Sud-Ouest* indique un procédé qu'il ne garantit point, parce qu'il ne l'a point expérimenté, mais qui est si simple et si peu coûteux que chacun peut l'essayer:

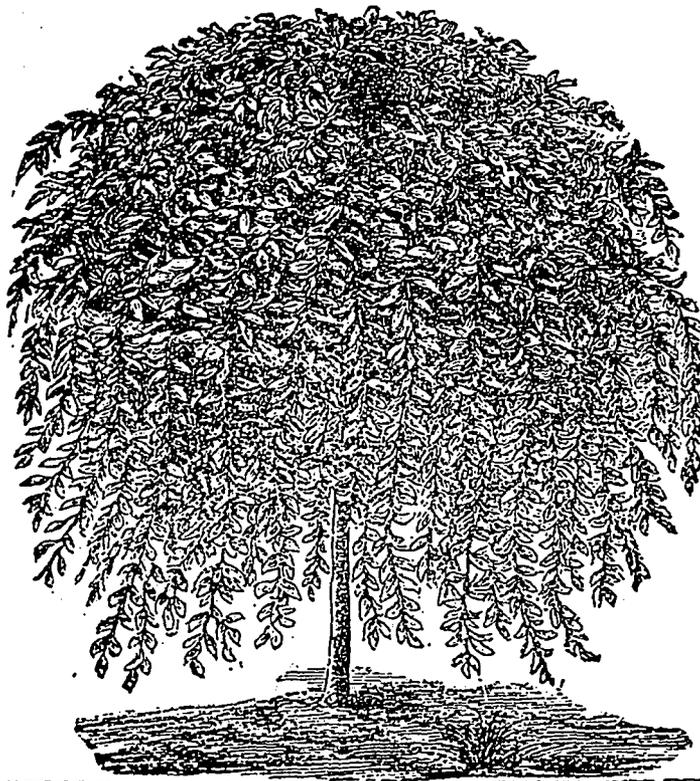
« Le ver qui détruit tant de fruits, prend son germe au moment de la floraison, par suite des piqûres de l'ovaire de la fleur par certains insectes qui y déposent un œuf qui, plus tard, se convertit en larve et se nourrit de la pulpe. Ces insectes, paraît-il, craignent l'odeur du vinaigre, et il suffit, pour les éloigner et les faire périr même, d'arroser les arbres en fleur avec de l'eau légèrement vinaigrée, soit un dixième d'une pinte de vinaigre dans six pintes d'eau. Ce procédé, recommandé et approuvé à Lyon, par un M. Denis, directeur de l'Ecole d'arboriculture du parc de la Tête d'Or, a donné de beaux résultats. Les arbres traités de la sorte sont restés couverts de fruits, tandis que les autres n'ont presque rien conservé. Ceux qui n'auraient que quelques arbres, peuvent facilement remplacer les pompes d'arrosage par des lotions à la main au moyen d'un arrosoir. »

MOUTONS A ACHETER

La Société d'Agriculture du Comté de Chicoutimi désire acheter une dizaine de moutons, race de choix, pouvant donner au moins sept à huit livres de laine chacun.

S'adresser à

E. SAINT-HILAIRE,
Secrétaire, au Lau St. Jean, P. Q.



SAULES-PLEUREURS,

KILMARNOCK,

New-American, Rosemary, (Greffés.)

Les Saules de ces variétés ornent magnifiquement les tombes.

Plants de 5 à 7 pieds de hauteur \$1.50 chaque, (2 ans de greffe.)

A vendre chez

AUGUSTE DUPUIS,

ST. ROCH, VILLAGE DES AULNAI S,
COMTE L'ISLET.

☞ Aussi un bon assortiment d'arbres fruitiers pour livraison au printemps.

☞ Catalogues fournis gratis sur demande.

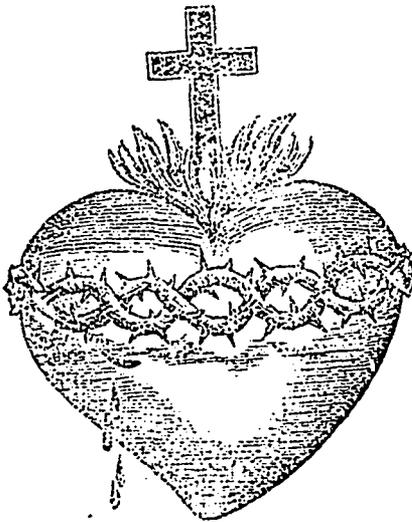
☞ Pour donner à nos lecteurs une idée de la beauté de cet arbre, nous insérons avec cette annonce une vignette représentant un saule-pleureur de 8 à 10 ans.

☞ Le soussigné pourra disposer au printemps de plusieurs variétés de pommes de terre de meilleur choix et les plus productives. Les prix seront annoncés dans le temps.

AUGUSTE DUPUIS.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR

Prix du Billet: \$1.00. Les billets sont en vente au Bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou qui en vend dix. On peut en acheter au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1.00



Destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères et les Ecoles Chrétiennes et l'Église de l'Immaculée Conception, est approuvée par Mgr. l'Évêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de M. Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Châtelet et Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P., R. A. R. Hubert, Prototaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan O. J. Devlin, Alfred Laroque, sr., C. Rodier, l'Évêque de Montréal et de Michel Stewart, évêque, et sous la surveillance de trois comités.

VALEUR DE LA LOTTERIE:

1 Bourse en or de...	\$10,000.00	\$10,000.00
1 do do	2,000.00	2,000.00
1 do do	1,000.00	1,000.00
		\$18,000.00

	Montant rapporté	\$13,000.00
1 do do	500.00	500.00
5 do do	100.00	500.00
51 do do	50.00	250.00
25 do do	10.00	250.00
500 lots à bâtir de valeur moyenne...	500.00	250,000.00
50 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.	24.00	1,200.00
20 ciboires.....	20.00	400.00
42 calices.....	18.00	756.00
8 encensoirs.....	6.00	48.00
12 ostensoirs.....	32.00	432.00
12 paires de burettes.....	6.00	72.00
12 garnitures d'autel.....	30.00	360.00
390 objets.....	8.00	870.00
1000 do.....	2.00	2,000.00
2000 do.....	1.00	2,000.00
1 bénitier.....	4.00	4.00

Total. \$272,782.00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté. Le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Vicaire Provincial, des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable. Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Le jour du tirage sera mercredi, le 15e jour du mois d'août prochain.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, éer., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, éer., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Coehue, éer., Directeur Gérant, ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par la maille devra être adressée franco de port au Directeur-Gérant: F. X. COCHUE,

No. 240 rue Notre-Dame, Montréal